
Fiches thématiques

Activité, emploi et coûts salariaux



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

2.1 Valeur ajoutée

En 2016, la **valeur ajoutée** (VA) de l'économie nationale s'élève à 1 992 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de 1,5 % par rapport à 2015, après + 2,0 % l'année précédente. Les sociétés non financières et les entreprises individuelles (EI) sont les plus gros contributeurs en produisant près des deux tiers de la valeur ajoutée (64 %), devant les administrations (18 %) et les ménages (11 %).

Depuis vingt ans, la répartition de la valeur ajoutée selon les **secteurs institutionnels** évolue relativement peu. La part des entrepreneurs individuels, dont la forme juridique a pâti d'une moindre attractivité par rapport à celle des sociétés, décroît lentement, celle des ménages progresse peu.

Avec le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration, les **branches** des autres services principalement marchands non financiers (information et communication, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers) produisent la moitié de la valeur ajoutée en 2016, devant les services principalement non marchands (23 %) et l'industrie (14 %). Sur les six dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période, la branche industrie est en repli continu (elle représentait 23 % de la VA en 1980). En contrepartie, la part des autres services principalement marchands non financiers est passée de 24 % en 1980 à 34 % en 2016.

Le recul de la part de la branche industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale ne touche pas uniquement la France. Entre 2006 et 2016, ce recul est identique en Espagne et un peu moins marqué en Italie et au Royaume-Uni. Dans l'Union européenne à 15, le poids de l'industrie manufacturière se maintient le mieux en Allemagne. Parmi les autres États membres, il est stable ou recule partout sauf en Hongrie, République tchèque et Pologne.

Le **produit intérieur brut** (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes

au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (12,9 % de la VA en 2016) et en retirant les subventions correspondantes (1,0 % de la VA). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2016, la rémunération des salariés représente 58,2 % de la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 32,9 %. Entre 2007 et 2016, avec la crise de 2008, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé, en faveur des rémunérations des salariés (+ 2,1 points) et aux dépens du **revenu mixte** des EI (- 1,2 point) dont la part avait déjà diminué avant la crise ; la part des impôts liés à la production a progressé légèrement. Sur les seules sociétés non financières, le partage entre rémunération du travail et du capital était resté stable entre 1990 et 2008, puis il a augmenté en faveur des rémunérations pendant la crise. La part des rémunérations est en recul en 2015 et 2016.

Au niveau européen, en 2016, la valeur ajoutée en volume du Royaume-Uni (+ 9,2 %), de l'Allemagne (+ 7,5 %) et de la France (+ 5,3 %) est supérieure à celle de 2008, tandis qu'en Italie et en Espagne, elle reste inférieure à celle de 2008. Au plus fort de la crise, en 2009, la VA de toutes les grandes économies européennes baisse. La France résiste le mieux (- 2,7 %), tandis que l'Allemagne (- 6,1 %), l'Italie (- 5,5 %) et le Royaume-Uni (- 4,3 %) reculent nettement. Le redressement de l'économie allemande est ensuite rapide. La France, le Royaume-Uni et l'Italie retrouvent une croissance à partir de 2010 mais moins vigoureuse qu'en Allemagne, l'Espagne seulement à partir de 2013. De 2000 à 2008, la croissance en volume de la VA est nettement plus forte en Espagne (+ 29 %) et au Royaume-Uni (+ 20 %) qu'en France (+ 14 %) et en Allemagne (+ 13 %). ■

Définitions

Valeur ajoutée (VA), **secteurs institutionnels**, **branche**, **produit intérieur brut** (PIB), **revenu mixte** : voir *annexe Glossaire*.

1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2016

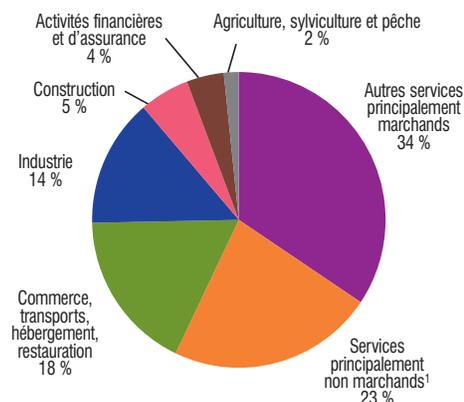
	1990	1995	2000	2005	2015	2016	Prix courants 2016 (en milliards d'euros)
	(en %)						
Sociétés non financières	56,1	55,3	56,1	56,7	57,0	57,4	1 142,9
Sociétés financières	5,6	4,7	5,0	4,4	4,9	4,6	91,4
Administrations publiques	17,1	18,8	18,0	18,1	18,5	18,4	366,1
Entrepreneurs individuels (EI)	11,6	9,7	9,2	8,5	6,6	6,5	130,4
Ménages (hors EI) ¹	8,3	9,7	10,3	10,9	11,3	11,4	226,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8	1,7	34,9
Ensemble de l'économie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1 992,3

1. Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

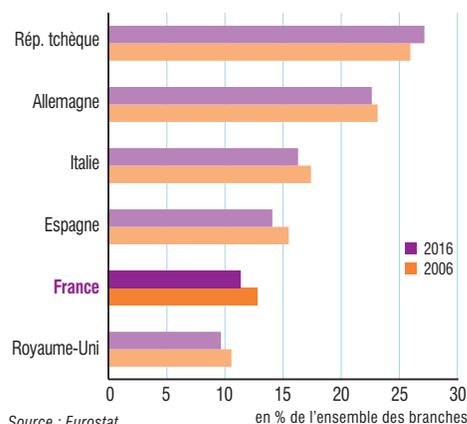
2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2016



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France.

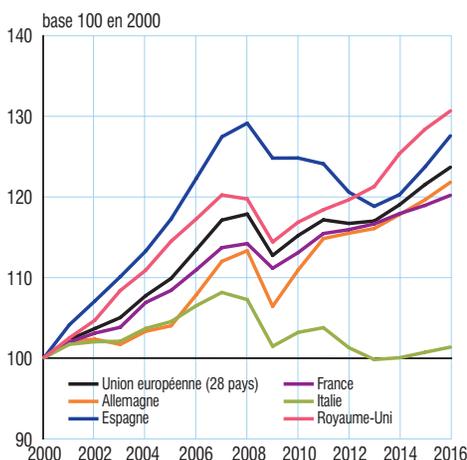
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Poids de la VA de la branche industrie manufacturière en Europe en 2006 et 2016



Source : Eurostat.

4. Valeur ajoutée brute en volume



Source : Eurostat.

5. Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2016

	1990	2000	2007	2016
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,3	56,4	56,1	58,2
Salaires et traitements bruts	40,9	41,4	41,4	42,6
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,4	15,0	14,7	15,7
Excédent brut d'exploitation	32,0	32,2	33,3	32,9
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,1
Subventions d'exploitation	-1,0	-1,0	-1,3	-2,3
Revenu mixte brut des EI	9,1	7,9	7,3	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
	(en milliards d'euros)			
Valeur ajoutée brute	948,9	1 333,1	1 746,8	1 992,3
+ impôts sur les produits ¹	124,1	169,3	211,4	256,7
- subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-12,6	-20,2
Produit intérieur brut (PIB)	1 058,6	1 485,3	1 945,7	2 228,9

1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIIP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).

Champ : France.

Source : Insee, comptabilité nationale, base 2010.

2.2 Prix de production et d'importation

En moyenne sur l'année 2016, les **prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés** (marché intérieur et marchés extérieurs) ont reculé de 2,2 % par rapport à l'année 2015 (après - 1,7 % l'année précédente). La baisse des prix des produits industriels destinés au marché français est de même ampleur que celle de 2015 (- 2,3 % après - 2,2 %), légèrement supérieure à celle des marchés extérieurs (- 1,8 %). Les prix d'importation des produits industriels ont, quant à eux, diminué de 3,8 %. Cependant, quels que soient les marchés, les prix de production se sont redressés après avoir atteint un point bas début 2016. Ils ont accéléré au cours du dernier trimestre 2016 et retrouvé alors leur niveau de l'été 2015.

Sur le marché français, la baisse des prix de production de l'industrie observée en 2016 s'explique principalement par le fort recul des prix des produits du raffinage, consécutif à la baisse des cours du Brent jusqu'au début de l'année 2016. Les prix des produits des industries extractives, de l'électricité, de l'eau et des déchets ont également nettement diminué en 2016, en raison des baisses de prix de l'électricité et du gaz.

Au sein de la zone euro, les prix de production de l'industrie suivent les mêmes tendances. Dans tous les pays de la zone euro, les prix des produits pétroliers exercent une grande influence sur les prix de l'industrie. C'est particulièrement vrai en France et en Allemagne. Le phénomène est encore plus marqué aux Pays-Bas en raison de la place de l'industrie du raffinage dans l'économie du pays.

En moyenne en 2016, les **prix de production des services** vendus aux entreprises établies en France ont légèrement augmenté, comme l'année précédente (+ 0,4 % après + 0,3 % en 2015). Contrairement à l'industrie, les prix de production des services n'ont pas de déterminant commun, tel que le coût des matières premières. Les types de services vendus sont très différents les uns des autres et les marchés sont indépendants. Les plus importants, en termes de chiffre d'affaires, sont les services d'information et de communication dont les prix ont augmenté de 0,4 % en 2016. Ils ont diminué de 4,9 % depuis 2010, en particulier en 2013 en raison de la forte concurrence sur le marché des télécommunications. Suivent ensuite, en termes d'importance, les services administratifs et d'assistance, qui recouvrent principalement les services à l'emploi (intérim). Leurs prix ont augmenté de 0,5 % en 2016 après avoir été quasi stables en 2015. Le transport et l'entreposage sont les seuls services dont les prix ont diminué en 2016 (- 0,3 %), notamment en raison de la baisse, en moyenne annuelle, du prix du gazole.

Les prix de la construction neuve à usage d'habitation ont reculé au premier trimestre 2016, puis sont repartis à la hausse à partir du deuxième trimestre.

Les coûts de production dans la construction ont augmenté en 2016 (+ 0,4 %), contrairement à l'année précédente (- 1,3 %), du fait de la hausse des coûts des matériaux, de l'énergie et dans une moindre mesure du coût du travail.

En 2016, les **prix des travaux d'entretien-amélioration de logements** sont en légère hausse (+ 0,7 %). ■

Définitions

Les **prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés** comprennent les prix de production pour le marché français et ceux pour les marchés extérieurs (prix à l'exportation).

Les **prix de production des services** mesurent l'évolution des prix, hors TVA, des prestations de services vendues par les entreprises établies en France.

Les **prix des travaux d'entretien-amélioration de logements** sont les prix hors taxes pratiqués par les entreprises de la construction (y compris artisanales), pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des logements existants.

Prix de production et d'importation 2.2

1. Indices des prix de production de l'industrie et des services français pour le marché français

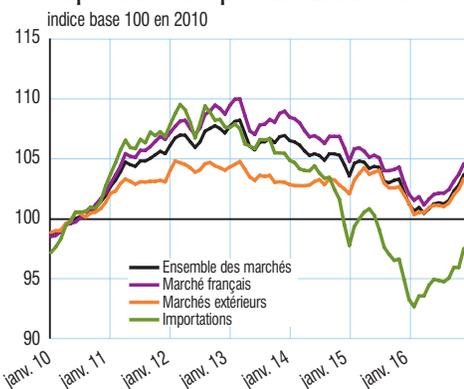
en moyenne annuelle, indice base 100 en 2010

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble de l'industrie	97,4	100,0	105,3	108,3	108,6	107,2	104,8	102,3
Produits des industries extractives, électricité, eau, déchets	96,1	100,0	105,8	111,2	112,9	110,7	111,4	107,2
Produits manufacturés	97,7	100,0	105,2	107,4	107,3	105,9	102,7	100,7
dont denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	100,1	100,0	105,7	108,8	111,6	110,3	108,4	110,3
Ensemble des services	100,0	100,0	101,4	102,3	101,8	101,8	102,1	102,5
Services de transports et d'entreposage	99,7	100,0	102,4	104,4	105,5	106,4	106,3	105,9
Services d'information et de communication	100,7	100,0	99,8	99,7	96,5	94,4	94,7	95,1
Services immobiliers	100,4	100,0	102,4	103,5	102,8	103,5	103,4	105,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	101,2	100,0	100,8	101,0	100,3	100,1	100,6	101,7
Services administratifs et d'assistance	99,0	100,0	102,0	103,3	104,0	104,6	104,7	105,3

Champ : France.

Source : Insee.

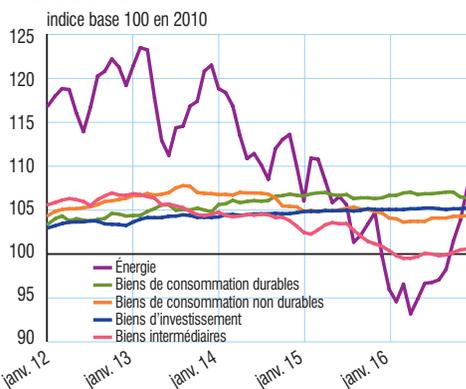
2. Indices de prix de production de l'industrie selon le marché destinataire et prix d'importation des produits industriels



Champ : France, ensemble de l'industrie sauf gestion de l'eau et dépollution pour les importations.

Source : Insee.

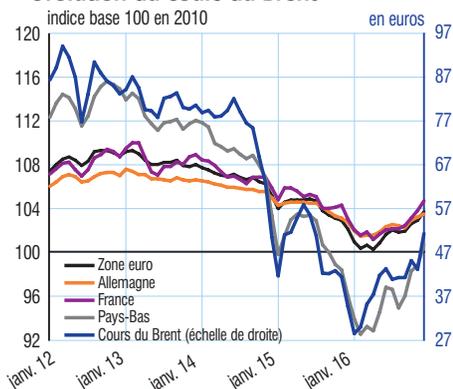
3. Indice de prix de production pour le marché français par grands regroupements industriels



Champ : France.

Source : Insee.

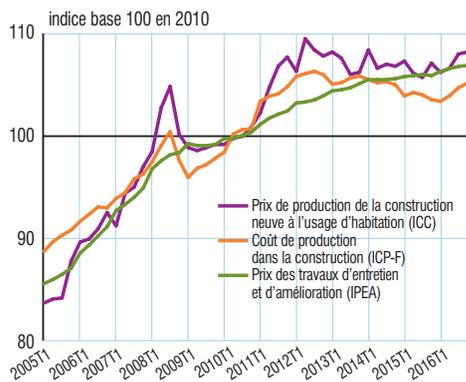
4. Évolution des prix de production de l'industrie dans quelques pays d'Europe et évolution du cours du Brent



Champ : ensemble de l'industrie au sens de la définition européenne.

Sources : Insee, Eurostat.

5. ICC, indice de coût de production dans la construction et IPEA



Champ : France pour ICP-F et France métropolitaine pour ICC et IPEA.

Source : Insee.

2.3 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2015, le taux de marge (EBE/VACF) est de 26,6 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Selon les secteurs, il varie entre 20 % et 32 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (71 %) et la construction où il est inférieur (16 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 29,0 % et un taux d'investissement de 19,6 % a une rentabilité économique de 6,8 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 15,8 % et 8,0 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (11,8 % contre 7,7 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est le plus fort dans les activités immobilières (10 points), en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux entreprises (6 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (4 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

Définitions

Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. La valeur ajoutée aux coûts des facteurs est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des rémunérations salariales et de l'excédent brut d'exploitation.

Rentabilité économique, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **médiane, quartile** : voir *annexe Glossaire*.

En 2015, le taux de marge moyen des entreprises employeuses est en nette augmentation (+ 1,0 point). C'est le résultat d'une croissance dynamique de la valeur ajoutée (+ 2,5 %) et d'une hausse modérée de la masse salariale (+ 1,0 %). Les salaires sont toujours orientés à la hausse (+ 1,4 %), et les cotisations sociales sont stables (+ 0,2 %) sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS). Le taux de marge augmente dans tous les secteurs à l'exception du transport et entreposage et de l'immobilier où il est en léger recul (respectivement – 1,5 et – 0,5 point). Dans l'industrie le taux augmente fortement (+ 2,0 points) sous l'effet d'un recul des frais de personnel (– 0,3 %) et d'une valeur ajoutée en nette croissance (+ 2,8 %). De même, le taux de marge de l'hébergement et restauration croît (+ 2,2 points) sous l'effet d'une hausse importante de la valeur ajoutée (+ 4,0 %) et des frais de personnel maîtrisés (+ 0,8 %). Ce secteur compte une proportion importante d'emplois éligibles au CICE et aux allègements de cotisations du PRS, ce qui entraîne un recul de 2,2 % des cotisations sociales alors que les salaires ont augmenté de 1,7 %.

En 2015, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses augmente quelle que soit la taille de l'entreprise, et notamment pour les plus petites unités (+ 0,9 point pour les 1 à 9 salariés).

Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 15 % et 20 %, à l'exception de l'information et la communication (11 %). Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 29 et 37 points sauf dans les activités immobilières, où il atteint 45 points. ■

Taux de marge 2.3

1. Taux de marge en 2015

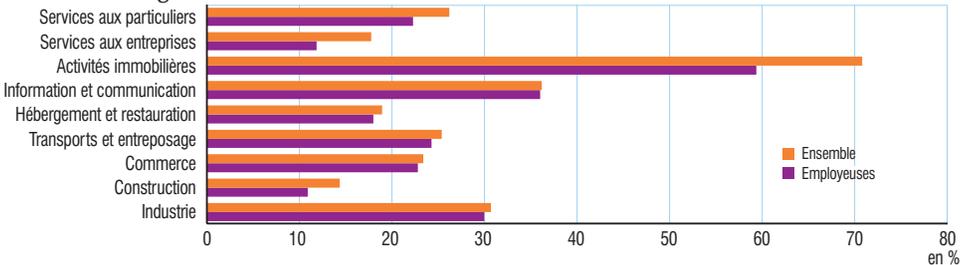
en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	251,0	178,1	72,9	29,0
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>208,1</i>	<i>155,1</i>	<i>53,1</i>	<i>25,5</i>
Construction	82,5	69,4	13,0	15,8
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	172,4	131,6	40,8	23,7
Transports et entreposage	83,2	61,8	21,4	25,7
Hébergement et restauration	37,7	30,0	7,7	20,5
Information et communication	80,3	54,7	25,6	31,9
Activités immobilières	39,0	11,4	27,6	70,8
Autres services principalement marchands	187,6	148,7	38,9	20,7
Ensemble	933,6	685,7	247,9	26,6

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane.

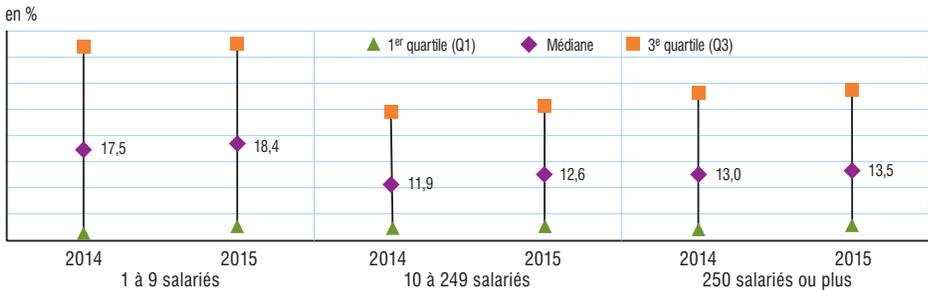
2. Taux de marge en 2015 selon le secteur d'activité



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

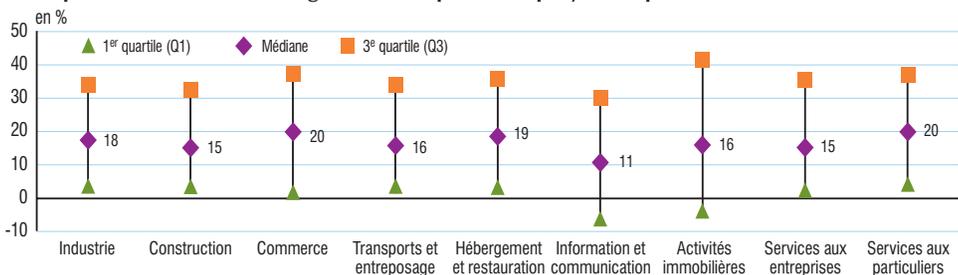
3. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses en 2014 et 2015 selon leur taille



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2015



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

2.4 Emploi

Au 31 décembre 2015, 27,3 millions de personnes sont en emploi en France, dont 90 % en emploi salarié. Près de la moitié des emplois salariés, soit 11,7 millions, sont dans le tertiaire marchand (commerce, transports, hébergement et restauration et autres services marchands). Avec 8,1 millions d'emplois salariés, le tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) se situe devant l'industrie (3,2 millions), la construction (1,3 million) et l'agriculture (0,2 million). Les femmes occupent 48 % des emplois. Elles sont largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (69 %), mais peu présentes dans l'industrie (28 %) et encore moins dans la construction (11 %). Près d'une femme sur trois travaille à temps partiel dans la plupart des secteurs d'activité à l'exception de l'industrie (16 %) et de la construction (25 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans et 30 % ont plus de 50 ans. Le contrat à durée indéterminée (CDI) reste le contrat de référence pour les salariés (85 %) dans tous les secteurs. L'intérim est plus répandu dans la construction (6,5 %) et l'industrie (6,4 %) que dans l'ensemble des secteurs (2,4 %).

En 2016, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles est en forte hausse (+ 205 000) sous l'impulsion de l'emploi du tertiaire. Il était reparti à la hausse en 2015, après avoir diminué depuis fin 2011. Fin 2016, il reste cependant inférieur à son niveau de fin 2007 (- 191 000), les trois quarts des 615 000 emplois créés progressivement entre fin 2003 et fin 2007 ayant été perdus en 2008 et 2009.

Dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration pris dans leur ensemble, l'emploi salarié est de nouveau nettement en hausse en 2016. Dans le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, l'emploi salarié est resté stable pendant la crise et a connu une reprise dès 2009. L'embellie s'est poursuivie jusqu'en 2016, avec toutefois une dynamique plus favorable dans la restauration. En 2016, dans les transports, l'emploi salarié connaît

sa plus forte hausse depuis 2010. À l'opposé, le commerce de gros recule de manière quasiment ininterrompue depuis la crise de 2008. L'emploi salarié dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, malgré une légère amélioration depuis 2015, reste nettement sous son niveau du début des années 2007.

Dans les autres services marchands, l'emploi salarié augmente fortement pour la deuxième année consécutive (+ 171 000 en 2016 après + 123 000 en 2015). Il avait nettement diminué entre fin 2007 et fin 2008, du fait notamment de l'intérim. Ce dernier est en effet utilisé comme un volant de flexibilité par les entreprises qui, en cas de retournement de la conjoncture, mettent fin aux missions d'intérimaires. Mais ce repli a été de courte durée, de sorte que l'emploi salarié dans les autres services marchands a retrouvé dès 2010 son niveau d'avant la crise.

Dans la construction, l'emploi salarié recule de façon continue depuis 2008 (- 206 000 entre fin 2008 et fin 2016). Ce secteur a été fortement affecté par la crise de 2008-2009. Il avait enregistré la plus forte croissance de l'emploi salarié entre 2003 et 2007 (+ 15,7 % sur la période, soit 208 000 emplois créés hors intérimaires). La baisse observée en 2016 (- 12 000) est néanmoins faible au regard de celle observée en moyenne au cours des trois dernières années (- 35 000).

Dans l'industrie, l'emploi salarié continue de baisser en 2016. Contrairement aux autres secteurs, l'industrie perdait déjà des emplois avant la crise (- 472 000 entre fin 2000 et fin 2007) et a perdu au total 963 000 emplois salariés (hors intérimaires) entre fin 2000 et fin 2016, soit 23 % de ses effectifs. Parallèlement, l'emploi intérimaire (inclus dans les services marchands) a servi d'ajustement à ce secteur qui en est le principal utilisateur (43 % de l'ensemble des intérimaires en moyenne en 2016). Depuis 2013, le nombre d'intérimaires dans l'industrie tend à augmenter mais reste en deçà de son niveau précédant la crise (285 000 fin 2016 contre 326 000 début 2007). ■

1. Emploi au 31 décembre 2015

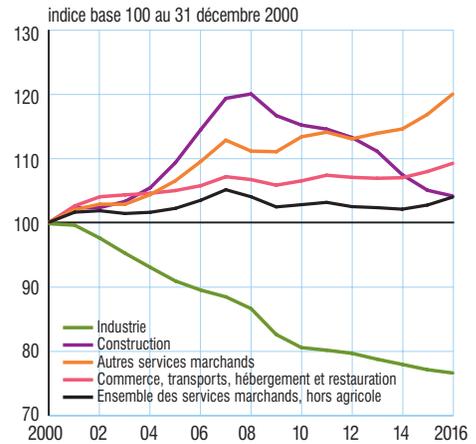
	en milliers
Emploi salarié	24 520
Agriculture	246
Industrie	3 162
Construction	1 334
Tertiaire marchand	11 724
Tertiaire non marchand ¹	8 053
Emploi non salarié	2 815
Emploi total	27 335

1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi annuelles.

2. Évolution de l'emploi salarié marchand



Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi trimestrielles.

3. Structure des emplois selon le secteur en 2015

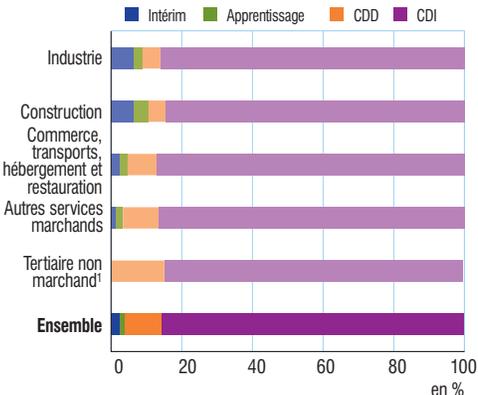
	Part de femmes	Part de temps partiel		Part des moins de 30 ans	Part des plus de 50 ans
		Ensemble	Parmi les femmes		
Industrie	28,0	6,4	16,4	17,6	27,7
Construction	10,5	6,1	24,6	20,2	27,3
Tertiaire : commerce, transports, hébergement et restauration	42,1	17,2	29,6	23,7	25,3
Tertiaire : autres services marchands	51,1	22,0	32,0	18,7	28,1
Tertiaire non marchand ¹	69,2	26,2	32,7	14,8	33,7
Ensemble	48,3	18,8	30,4	18,6	29,6

1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

4. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2015

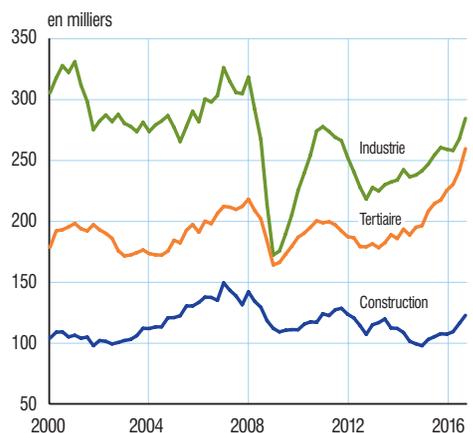


1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale. Les données des contrats d'intérim et d'apprentissage dans le tertiaire non marchand ne sont pas significatives.

Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus, effectifs salariés.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

5. Évolution de l'emploi intérimaire par secteur utilisateur



Champ : France hors Mayotte.

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

2.5 Formation professionnelle continue

En 2014, 32 milliards d'euros ont été dépensés pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, soit un montant supérieur de 0,9 % à celui de 2013. Les entreprises sont de loin le principal financeur (45 % de la dépense totale). Entre 1971 et 2014, les entreprises de 10 salariés ou plus avaient l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle via une contribution fixée par la loi et dépendante de la taille des entreprises. La loi du 5 mars 2014, mise en place le 1^{er} janvier 2015, a abrogé ce principe de « former ou payer ». L'obligation de dépense minimale pour le plan de formation est supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et réduite pour celles de 10 à 299 salariés. En revanche, une contribution obligatoire est maintenue au titre des autres dispositifs (professionnalisation, compte personnel de formation et congé individuel de formation).

En 2014, le **taux de participation financière** des entreprises s'établit à 2,7 % de leur masse salariale. Il augmente avec la taille des entreprises ; de 1,3 % pour celles de 10 à 19 salariés à 3,7 % pour celles de 2 000 salariés ou plus. Le taux de participation financière est relativement stable entre 2008 et 2014, et supérieur au seuil légal pour toutes les tailles d'entreprises.

Les régions et l'État contribuent également à la dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage pour respectivement 14 % et 12 % (hors financement public pour leur personnel). Les administrations ou organismes investis d'une mission de service public (dont l'Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées – Agefiph), l'Unédic et Pôle emploi participent pour 7 % à ce financement. Comparativement à 2013, la dépense des entreprises augmente de 3,6 %, mais elle baisse de 1,7 % pour les régions et de 3,7 % pour l'État. Celle des ménages, constituée de leurs achats de formation à titre individuel (4,5 %

de la dépense globale), est en hausse de 1,5 %. Les crédits alloués à la formation (hors agents publics) par les collectivités territoriales autres que les régions progressent mais leur poids reste faible dans la dépense totale à moins de 0,5 %. Enfin, sur les 32 milliards, 17 % sont des dépenses engagées par les trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel ; elles baissent globalement de 1,7 %.

Les actifs ayant un emploi dans le secteur privé sont les principaux bénéficiaires des fonds avec 43 % de la dépense totale en 2014 ; leur formation est financée à 82 % par les entreprises. Les dispositifs ciblés vers les jeunes en phase d'insertion dans l'emploi, y compris apprentissage, représentent 24 % des fonds et les personnes en recherche d'emploi bénéficient de 15 %. Dans ces deux cas, la participation des entreprises est moins importante (respectivement 30 % et 16 %). Une partie des fonds collectés auprès des entreprises financent des dispositifs pour les personnes en recherche d'emploi qui suivent une formation ayant pour objectif un retour rapide à l'emploi ou répondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle. Dans un contexte de hausse du chômage, la contribution des entreprises à ces dispositifs a plus que doublé depuis 2008. Par ailleurs, 17 % des fonds sont destinés aux agents du secteur public. L'investissement (achats d'équipement et de biens durables directement liés aux actions de formation) représente 1 % de la dépense totale, tous bénéficiaires confondus.

Entre 2008 et 2014, les dépenses de formation dans leur ensemble n'ont quasiment pas progressé en euros constants. Elles ont néanmoins sensiblement augmenté pour les personnes en recherche d'emploi (+ 3,1 %), et de façon plus limitée pour les actifs occupés du secteur privé (+ 0,2 %) ; les dépenses de formation ciblées vers les jeunes ont en revanche diminué (- 0,2 %). ■

Définitions

Champ de la dépense nationale de formation professionnelle : formation professionnelle continue et apprentissage *stricto sensu*.
Taux de participation financière (TPF) : rapport de l'effort de formation des entreprises (dépenses déductibles : dépenses internes, dépenses externes – conventions avec des organismes –, rémunérations des stagiaires et versements aux organismes paritaires collecteurs agréés – OPCA) à la masse salariale.

Pour en savoir plus

- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2014 », *Dares Résultats* n° 041, juin 2017.
- « Annexe au projet de loi de finances pour 2017, formation professionnelle » : www.performance-publique.budget.gouv.fr.

Formation professionnelle continue 2.5

1. Dépense nationale de formation professionnelle par financeur final, y compris investissement

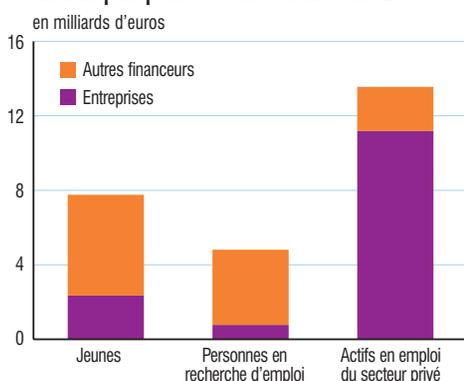
	2014	Structure 2014	Évolution 2014/2013
	(en millions d'euros)	(en %)	(en %)
Entreprises	14 300	45,0	3,6
Régions	4 501	14,0	-1,7
État	3 740	12,0	-3,7
Autres collectivités territoriales	117	0,5	8,6
Autres administrations publiques et Unédic/Pôle emploi	2 102	7,0	2,8
Ménages	1 366	4,5	1,5
Ensemble (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	26 126	83,0	1,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 492	17,0	-1,7
Ensemble	31 618	100,0	0,9

Champ : France.

Note : le champ couvert par la dépense nationale est restreint à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage *stricto sensu* afin de se limiter aux dispositifs visant explicitement le développement des compétences.

Source : Dares.

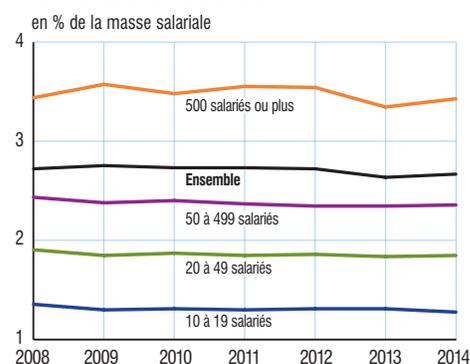
2. Dépenses de formation des financeurs finaux par public bénéficiaire en 2014



Champ : France hors secteur public.

Source : Dares.

3. Participation financière des entreprises à la formation continue



Champ : France.

Source : Céreq, déclarations 2483.

4. Dépenses de formation par public bénéficiaire

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Structure en 2014	Évolution en moyenne annuelle de 2008 à 2014 (en euros constants) ⁴
	(en millions d'euros courants)							(en %)	(en %)
Dispositifs ciblés vers les jeunes ¹	7 088	7 555	7 699	7 726	7 327	7 637	7 479	24	-0,2
Personnes en recherche d'emploi	3 743	4 164	4 292	4 366	4 463	4 588	4 778	15	3,1
Actifs en emploi du secteur privé	12 531	12 932	12 738	13 190	13 219	13 165	13 545	43	0,2
Agents du secteur public ²	5 699	6 079	5 998	5 710	5 858	5 579	5 490	17	-1,7
Investissement ³	401	334	290	336	318	374	326	1	-4,5
Ensemble	29 462	31 064	31 017	31 328	31 185	31 342	31 618	100	0,1

1. Les dispositifs ciblés vers les jeunes comprennent l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation-jeunes), ainsi que les formations des régions spécifiques aux jeunes.

2. Hors investissement.

3. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

4. Le déflateur utilisé est l'IPC des ménages hors tabac.

Champ : France.

Source : Dares.

2.6 Coût du travail

En 2016, la France occupe la cinquième position des pays de l'Union européenne ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 35,6 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous de la Suède ou du Danemark, mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est légèrement inférieur à celui de l'Allemagne (38,3 euros contre 38,8).

En France, le coût horaire a augmenté modérément depuis 2012. Dans l'industrie, il a progressé de 1,3 % en euros courants par an contre + 2,5 % en Allemagne. Cette différence tient à des salaires plus dynamiques en Allemagne qu'en France sur la période et à une série de mesures en France visant à réduire les charges associées. Ainsi, le coût du travail a ralenti en France avec l'entrée en vigueur du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE). Ce crédit d'impôt porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération brute est inférieure à 2,5 Smic. Son taux était de 4 % de l'assiette en 2013, 6 % de 2014 à 2016 ; il est de 7 % depuis 2017. Pour les DOM, il atteint 7,5 % en 2015, puis 9 % en 2016. En 2015, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité**, le taux de cotisation patronale pour allocations familiales est passé de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic, puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic à compter d'avril 2016. En revanche, depuis janvier 2016, l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise a augmenté le coût du travail.

Mesuré à partir des comptes nationaux, le **coût salarial unitaire** rapporte le coût du travail à la valeur ajoutée. La progression du coût salarial unitaire est plus contenue que celle du

coût horaire car elle tient compte des gains de productivité. Comme pour le coût horaire, cette progression est plus modérée en France qu'en Allemagne depuis 2012 (+ 0,6 % par an contre + 1,8 % en Allemagne).

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2016, en France, les coûts horaires sont les plus élevés dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, dans les activités financières et d'assurance et dans l'information et la communication (entre 48 et 58 euros). Ils sont les plus faibles dans l'hébergement-restauration et les activités de services administratifs et de soutien (entre 22 et 27 euros). Ils avoisinent 31 euros dans le commerce et la construction. Le coût horaire augmente avec la taille de l'entreprise dont dépend l'établissement. Outre les écarts de composition de la main-d'œuvre selon la catégorie socioprofessionnelle, notamment, entre entreprises de tailles différentes, certaines obligations légales ne concernent que les entreprises de 50 salariés ou plus (participation des salariés aux résultats de l'entreprise, versement d'une contribution au comité d'entreprise, etc.). Par ailleurs, plus l'entreprise est grande, plus elle est susceptible de proposer à ses salariés des compléments de rémunération (intéressement ou abondement à des plans d'épargne entreprise) et des avantages en nature (dispositif de retraite facultatif). Le coût horaire est également plus élevé dans les établissements implantés en Île-de-France. ■

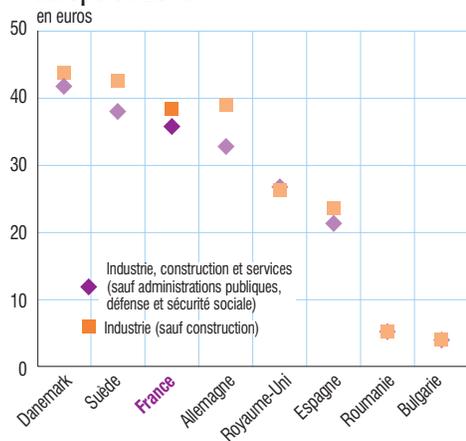
Définitions

Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Pacte de responsabilité et de solidarité, coût salarial unitaire : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

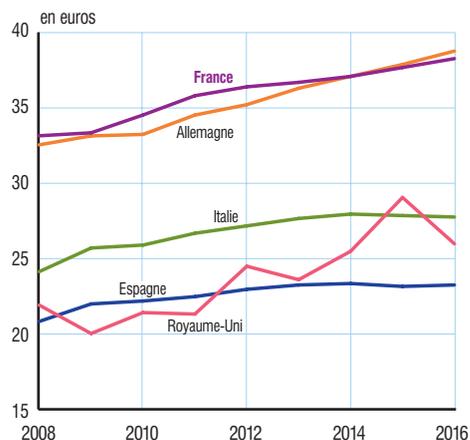
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? » in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Le coût horaire de la main-d'œuvre en France », *Insee Première* n° 1567, septembre 2015.

1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2016



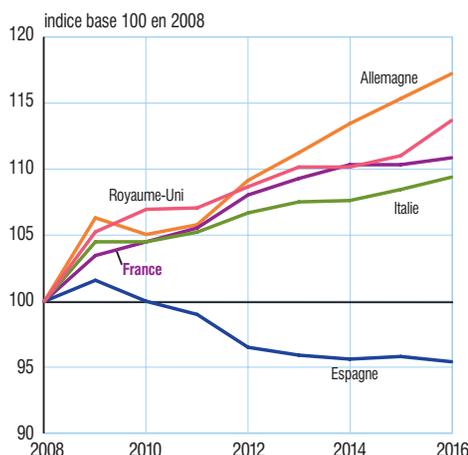
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Note : tous les pays ne sont pas représentés sur ce graphique. La France occupe le 5^e rang par ordre décroissant des coûts horaires.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie en 2016



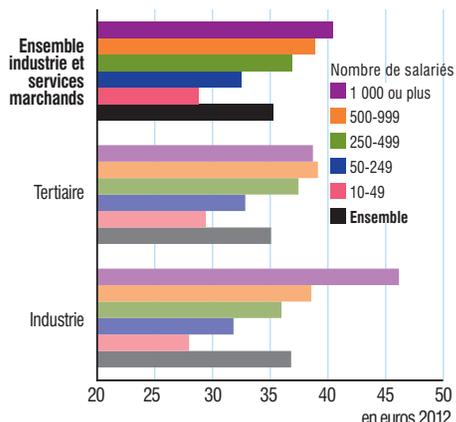
Champ : industrie hors construction, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

3. Coût salarial unitaire nominal



Champ : ensemble des secteurs.
 Source : Eurostat.

4. Coût horaire de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement et la taille de l'entreprise en 2012



Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, hors apprentis.
 Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre (enquête quadriennale).

5. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2016

	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
Industrie	38,3	25,9	47,7
dont industrie manufacturière	37,6	25,5	47,5
Construction	31,4	22,3	40,8
Tertiaire	36,1	24,6	46,8
Ensemble industrie et services marchands	36,3	24,7	46,6

Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

2.7 Salaires

En 2014, dans le secteur privé, le **salaire brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 35 500 euros par an. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (55 000 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (50 500 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (25 400 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic. Lors de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2016, 38 % des salariés de l'hébergement-restauration ont ainsi bénéficié de cette augmentation, contre 5 % dans l'industrie manufacturière. Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark.

En 2016, le **salaire mensuel de base** (SMB) progresse au même rythme que l'année précédente en euros courants (+ 1,2 % en

moyenne annuelle). La revalorisation du Smic horaire brut de 0,6 % au 1^{er} janvier 2016 est plus faible que l'année précédente (+ 0,8 % en 2015). Comme en 2015, les salaires nominaux ne sont pas soutenus par l'inflation, faible en 2016 (+ 0,2 %, après une stabilité en 2015). Contrairement au SMB, le **salaire moyen par tête** (SMPT) prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification. Depuis 2012, le glissement annuel du SMPT dans le secteur marchand non agricole, mesuré en euros courants, fluctue autour de + 1,4 %, avec un point haut à + 2,4 % à la mi-2012 et un point bas à + 0,5 % à la mi-2014. Le contexte d'inflation durablement très faible et de chômage important conduit à des évolutions modérées du SMPT (fin 2016, le glissement annuel est de + 1,3 %). La **productivité apparente du travail** ralentit nettement en 2016 (+ 0,2 % en moyenne annuelle après + 1,3 % en 2015), alors que le SMPT réel (une fois prise en compte l'évolution des prix) décélère très légèrement à + 1,4 % en moyenne annuelle après + 1,5% en 2015. ■

Définitions

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la CSG et de la CRDS. Il comprend donc le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Le **salaire mensuel de base** (SMB) est un indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est la somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés, y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés (personnes physiques) de toutes les entreprises du secteur privé.

La **productivité apparente du travail** rapporte la valeur ajoutée, évaluée en volume, au facteur travail mesuré par le volume d'emploi en équivalent temps plein. Elle est qualifiée d'apparente car elle ne tient compte que du travail comme facteur de production.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.

1. Salaire brut annuel en ETP moyen par catégorie socioprofessionnelle en 2014 dans le secteur privé

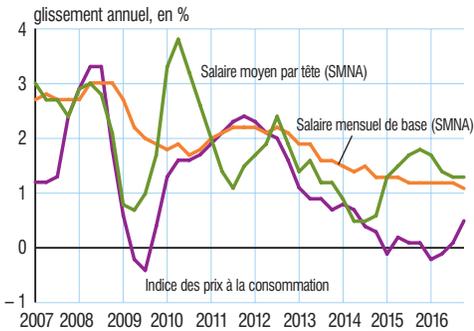
en milliers d'euros

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Ensemble	66,0	36,3	25,9	28,4	23,2	35,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	72,1	41,2	29,1	30,7	26,3	39,6
Construction	61,7	37,6	29,0	27,8	23,7	32,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	62,2	34,8	24,8	27,7	24,9	31,7
Transports et entreposage	60,2	35,6	30,5	28,7	25,5	34,2
Hébergement et restauration	49,5	31,4	22,7	25,1	22,7	25,4
Information et communication	59,2	37,3	32,2	35,3	26,6	50,5
Activités financières et d'assurance	82,3	42,6	33,9	30,1	26,2	55,0
Activités immobilières	61,0	32,9	27,8	26,5	23,3	36,0
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	66,7	34,9	27,2	26,0	22,6	35,5
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	57,7	31,8	23,5	22,3	13,0	28,5
Autres activités de services	51,5	34,0	24,0	26,1	19,7	30,4

Champ : France, salariés du secteur privé, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS 2014.

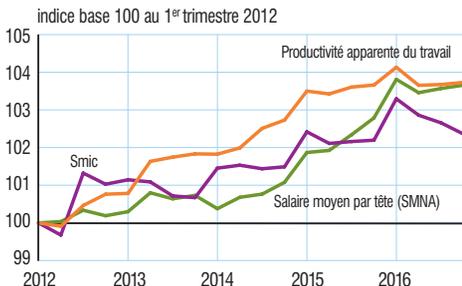
2. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2007 et 2016



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et APU, administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

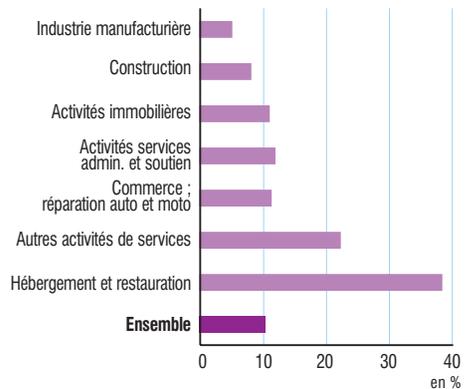
4. Évolution trimestrielle des salaires et de la productivité apparente du travail en termes réels, entre 2012 et 2016



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMPT) et la productivité apparente du travail, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages. Note : le SMPT et le Smic sont déflatés par l'indice des prix à la consommation.

Sources : Insee, comptes nationaux ; Acoos.

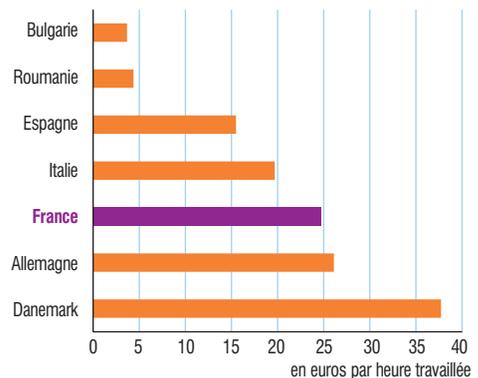
3. Part de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1er janvier 2016



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs concurrentiels non agricoles.

Source : Dares, enquête Acemo.

5. Salaires bruts horaires en 2016



Champ : ensemble des salariés y compris apprentis, entreprises de 10 salariés ou plus, ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la NAF rév.2).

Source : Eurostat, annual labour costs data.